

la caisse électorale, et préparant ainsi la légalisation et la légitimité des contributions. L'honorable député (M. Woodsworth) reconnaît, à la page précédente, avoir reçu lui-même une contribution du comité central. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a dit qu'ils n'avaient reçu que \$100 du comité central travailliste. Eh bien, cela ressemble de près à la maxime: "Faites ce que je vous dis et non pas ce que je fais."

Voyons si j'interprète bien la conduite de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord. Sa raison de faire disparaître cette interdiction de la loi, c'est qu'elle n'empêchait rien, qu'elle était violée. Je me demande ce qui resterait dans nos statuts si l'on abrogeait toutes les lois violées. La loi défendant le vol serait sûrement révoquée, et, d'après le principe posé par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord, la loi contre le meurtre ne durerait pas le temps de sa publication. Je dis donc que sa raison n'est pas une justification, sans quoi ce principe appliqué logiquement viderait de tous les statuts les rayons des bibliothèques du pays, car je ne connais pas de lois qui ne soient pas violées.

M. WOODSWORTH: Puis-je faire observer que presque toutes les lois comportent une sanction?

L'hon. M. MOTHERWELL: Parfaitement, et les électeurs appliqueront peut-être quelques sanctions. Mais de crainte d'être trop dur à l'égard de mon bon ami de Winnipeg-Centre-Nord, je dirais que je ne lui impute pas tout le blâme. C'est lui qui a pris l'initiative de l'amendement. Mais non content d'avoir été repoussé deux fois par le Gouvernement, et malgré l'engagement d'en rester là,—ce qui ressort d'une déclaration du solliciteur général comportant que l'affaire ne devait plus revenir devant la Chambre,—l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord en saisit de nouveau le comité et réussit à convaincre la Chambre d'adopter son amendement à la loi des élections. Et c'est comme cela qu'aujourd'hui la caisse électorale peut être alimentée légalement et légitimement; c'est la conséquence de l'initiative de l'honorable député.

Le Parlement n'est pas sans responsabilité à ce sujet, naturellement, mais, sans l'intervention de l'honorable député, je ne crois pas que la loi eût été modifiée comme elle l'a été cette fois-là. Je tiens donc l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord plus responsable que tout autre collègue du fait que les souscriptions des compagnies au fonds électoral ont été légalisées et déclarées légitimes.

La preuve de ce que je dis? A l'appui de ma prétention, j'invoquerai le témoignage de l'honorable premier ministre parlant le len-

[L'hon. M. Motherwell.]

demain sur le même sujet; et je saisis l'occasion pour le remercier de sa sincérité en cette circonstance. D'après le *hansard* de 1931, page 4362, v.f., le premier ministre a dit:

Une modification apportée à la loi lors de la dernière session permet aux compagnies de faire des contributions; cet amendement a été proposé par l'honorable député de Winnipeg qui a parlé aujourd'hui.

L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) qui est le seul représentant de Winnipeg qui ait pris la parole ce jour-là. Le premier ministre continue:

Voilà: les contributions sont légitimes maintenant; mais il n'en était pas ainsi aux élections antérieures.

Le premier ministre passa ensuite à un autre point que je ne discuterai pas. Comme je comprends ces remarques, le premier ministre interprétait tout à fait comme moi l'attitude de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord. Il le tenait principalement responsable de la légitimation des souscriptions électorales des compagnies. Si elles sont légitimes et légales, alors pourquoi tout ce fracas, surtout de la part de la F. C. C.?

Un MEMBRE: Elles ne tombent pas bien dru dans la caisse.

L'hon. M. MOTHERWELL: Au commencement de la session, j'ai eu l'occasion de dire des choses lamentables au sujet de la motion proposée par l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) demandant l'organisation de la Fédération du commonwealth coopératif. Personne ne semblait alors vouloir le prendre au sérieux. J'ai beaucoup regretté que le Gouvernement ait jugé à propos de renvoyer le débat sur cette question si intéressante. Je reste convaincu qu'il était à blâmer et qu'il agissait secrètement de concert avec les adeptes de la F.C.C. Si la Chambre avait alors été appelée à se prononcer, je suis convaincu que nos amis de là-bas, les réformateurs modernes, se seraient trouvés divisés. Pour ne pas les exposer à une telle calamité dès le début de leur carrière, le Gouvernement a proposé le renvoi du débat avant la mise aux voix. Il se peut que je traite injustement les membres de la droite en disant qu'ils ont agi dans ce but, mais rien ne les empêche de nous en donner une meilleure explication.

J'ai déjà eu l'occasion de citer certains passages des discours prononcés par M. Williams qui parcourt notre pays en proférant des choses épouvantables à l'adresse des libéraux et aussi des tories. Je n'ai pas l'intention de m'occuper de lui dans le moment comme je l'ai fait par le passé, mais je vais parler d'un M. Coldwell. C'est un partisan ouvrier de l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-